

# PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 30 mars 2026

(à approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal)

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Lundi 30 mars 2026 à 19h30 sous la présidence de son Maire, Pierre NICOD.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Kévin BEJEANNIN, Monsieur Anthony BESCHET, Monsieur Cédric BESCHET, Madame Cécile DELCEY, Madame Christelle GODART, Madame Claire LIOTTA, Madame Florence MARCHAND, Monsieur Mathieu MICHAUD, Madame Lise SAILLARD, Madame Floriane SORNAY, Monsieur Bernard VIONNET, Monsieur Florian ZUCCONI.

## ABSENTS AVEC POUVOIR :

LANQUETIN Pascal à NICOD Pierre  
DOLEAC Irène à GODART Christelle

Secrétaire de séance : MICHAUD Mathieu

## **I) Approbation du procès-verbal du conseil du 5 mars 2026 :**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **II) Délégation attribution du conseil municipal au maire**

Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M. le maire une partie des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, charge le maire, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :**

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- De procéder, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires dans la limite de 200 000 euros (deux cents mille euros) ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas de vandalisme, de vol, et de dégradations.
  - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 euros (cinq mille euros);
  - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé de 50 000 € (cent mille euros) ;
  - D'autoriser à titre permanent les poursuites à l'encontre des débiteurs pour la commune.
  - De prendre acte que cette délibération est à tout moment révocable
- Et refuse tout exercice de la présente délégation en cas de suppléance
- De prendre acte que le maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de ces délégations

### **III) Délégation du maire aux adjoints**

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au maire.

Bernard VIONNET est délégué pour la gestion du personnel et des agents.

Irène DOLEAC est déléguée pour la gestion des informations et de la communication.

Cédric BESCHET est délégué pour la gestion des sujets liés aux bois.

Christelle GODART est déléguée pour la gestion des manifestations et animations communales

### **IV) Constitution des commissions communales**

Le conseil municipal procède à la formation des commissions municipales devant se répartir l'étude des questions à soumettre au Conseil Municipal :

Commission Bâtiments.

**Pierre Nicod** – Pascal Lanquetin, Anthony Beschet, Mathieu Michaud, Kévin Bejeannin, Cédric Beschet, Florence Marchand, Bernard Vionnet

Commission Bois, Forêts et pâturages boisés

**Cédric Beschet**, Pierre Nicod, Mathieu Michaud, Anthony Beschet, Bernard Vionnet, Florian Zucconi, Christelle Godart, Cécile Delcey

Commission personnel-Agents.

**Bernard Vionnet**, Florence Marchand, Pierre Nicod, Floriane Sornay, Lise Saillard, Pascal Lanquetin, Claire Liotta

Commission Information - Communication.

**Irène Doléac**, Pierre Nicod, Claire Liotta, Floriane Sornay, Lise Saillard, Florian Zucconi

Commission Appels d'offres (CAO).

Titulaires : **Pierre Nicod**, Cécile Delcey, Bernard Vionnet

Suppléants : Kévin Bejeannin, Florence Marchand, Pascal Lanquetin

Commission Finances.

**Pierre Nicod**, Cédric Beschet, Doléac Irène, Mathieu Michaud, Bernard Vionnet, Cécile Delcey, Pascal Lanquetin

Commission Voiries Réseaux, Sécurité et Terrains

**Pascal Lanquetin**, Cédric Beschet, Mathieu Michaud, Pierre Nicod, Bernard Vionnet, Florian Zucconi, Lise Saillard, Christelle Godart, Kévin Bejeannin

- Commission Animations  
**Christelle Godart**, Florian Zucconi, Lise Saillard, Anthony Beschet, Floriane Sornay, Pierre Nicod
- Commission périscolaire.  
**Pierre Nicod**, Irène Doléac, Cédric Beschet, Floriane Sornay
- Commission Vivre ensemble  
**Irène Doléac**, Pierre Nicod, Florence Marchand, Cécile Delcey, Florian Zucconi
- Commission sports et relations avec la jeunesse.  
**Anthony Beschet**, Pierre Nicod, Cédric Beschet, Kévin Bejeannin, Lise Saillard, Christelle Godart
- Commission cimetièrè  
**Bernard Vionnet**, Christelle Godart, Florence Marchand, Pascal Lanquetin, Pierre Nicod
- Commission salle des fêtes  
**Christelle Godart**, Florian Zucconi, Cédric Beschet, Mathieu Michaud, Pierre Nicod

#### V) Désignation des représentants de la commune

- SYNDICAT D'ELECTRICITE DE LABERGEMENT SAINTE MARIE  
Titulaires : Bernard Vionnet – Pierre Nicod  
Suppléants : Cédric Beschet – Florian Zucconi
- ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE D'AMENAGEMENT DU LAVERON ET DU BOUQUET  
Titulaire : Mathieu Michaud  
Suppléant : Cédric Beschet
- ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE D'AMENAGEMENT DE LA VESSEYE-BOUJAILLES  
Titulaire : Cédric Beschet  
Suppléant : Christelle Godart
- CORRESPONDANT C.N.A.S (COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE)  
Bernard Vionnet
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES DE LA HAUTE JOUX  
Titulaires : Pierre Nicod, Floriane Sornay, Irène Doléac  
Suppléants : Claire Liotta, Cécile Delcey, Lise Saillard
- CONSEIL D'ECOLE  
Titulaires : Pierre Nicod, Claire Liotta  
Suppléants : Christelle Godart, Floriane Sornay
- COMMUNES FORESTIERES  
Cédric Beschet, Mathieu Michaud

#### VI) Indemnités de fonction des élus

Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales;  
Vu le budget communal,  
Vu la loi du 22 décembre 2025 relative à la création d'un statut de l'élù local,

**Le conseil municipal, après délibération, décide d'appliquer, à compter du 23 mars 2026, les taux suivants pour le calcul des indemnités de fonction du Maire, et des adjoints soit :**

Maire : 41 % de l'indice 1027 brut terminal de la fonction publique

1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Adjoint : 7% de l'indice 1027 brut terminal de la fonction publique

**VII) Emplois d'été**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler l'appel à candidatures pour des emplois d'été. A l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition et il est précisé que les candidatures seront à déposer en mairie pour le 15 mai prochain. Une annonce sera diffusée auprès des habitants du village.

**VIII) Information sur le budget voté pour l'année 2026**

Monsieur le Maire informe les nouveaux membres du conseil municipal des orientations budgétaires de la commune pour l'année 2026 pour les trois budgets, à savoir le budget communal, bois et constructions funéraires.

**IX) Questions diverses**

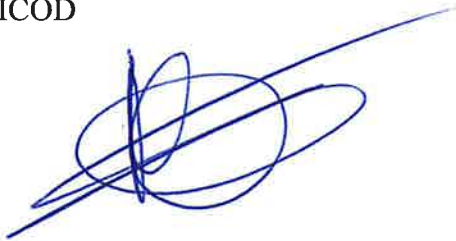
Le calendrier prévisionnel des réunions de conseil municipal pour l'année est présenté à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Monsieur Cédric Beschet informe les membres du conseil municipal d'une future vente de bois résineux issus des pâturages boisés.

Fin de la séance : 22h30

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 23 avril prochain.

Le Maire,  
Pierre NICOD

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le secrétaire de séance  
Mathieu MICHAUD

A blue ink signature that appears to read 'Michaud' in a cursive script.